

# ACTION URGENTE

## BURUNDI. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN PRISON DEPUIS UN AN

**Le défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion Germain Rukuki a été arrêté il y a un an, le 13 juillet 2017. Il a été condamné à 32 ans de réclusion le 26 avril 2018. En juin, il a été hospitalisé et opéré car il s'était blessé en prison. Il a été renvoyé en prison alors qu'il a besoin de soins continus.**

Le 26 avril 2018, **Germain Rukuki**, président de l'organisation locale Njubutsa Tujane et employé de l'Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB), a été condamné à 32 ans de réclusion par le tribunal de grande instance de Ntahangwa. Il avait été arrêté le 13 juillet 2017 dans la capitale, Bujumbura. Il a été déclaré coupable de « rébellion », d'« atteinte à la sûreté de l'État », d'« atteinte à l'autorité de l'État » et de « participation à un mouvement insurrectionnel ». En revanche, il a été relaxé des chefs d'« assassinat » et de « destruction de bâtiments publics et privés ». Ni son avocat ni lui n'étaient présents lorsque le jugement a été prononcé. Il a interjeté appel le 29 mai et la justice n'a pas encore statué sur ce recours.

Le 8 juin, Germain Rukuki s'est fracturé la cheville, avant de se blesser à l'épaule droite et à la jambe droite. Il a subi une opération chirurgicale à l'hôpital de Ngozi, dans le nord du Burundi, le 11 juin. Le 18 juin, il a été autorisé à sortir de l'hôpital et renvoyé en prison, alors qu'il ne pouvait pas marcher seul et avait toujours le pied bandé. Le 26 juin, il a demandé à être libéré sous caution afin de poursuivre les soins et la rééducation à l'hôpital.

Amnesty International est convaincue que Germain Rukuki a été poursuivi uniquement parce qu'il défend les droits humains et le considère comme un prisonnier d'opinion.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités burundaises à annuler la déclaration de culpabilité de Germain Rukuki et à le libérer immédiatement et sans condition car il est détenu arbitrairement ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme bénéficie des soins médicaux que son état de santé requiert ;
- demandez-leur de cesser d'intimider et de harceler des défenseurs des droits humains.

### VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 24 AOÛT 2018 :

Ministre de la Justice  
Aimée Laurentine Kanyana  
Ministère de la Justice  
B. P. 1305  
Bujumbura, Burundi  
Twitter : @AimeeLaurentine ;  
@MiniJustice  
**Formule d'appel : Dear Minister, /  
Madame la Ministre,**

Procureur général de la République  
Sylvestre Nyandwi  
Parquet général  
B. P. 105  
Bujumbura, Burundi  
Courriel : [sylnyandwi@yahoo.fr](mailto:sylnyandwi@yahoo.fr)  
**Formule d'appel : Dear Prosecutor  
General, / Monsieur le Procureur  
général,**

**Copies à :**  
Ministre des Droits de la personne  
humaine, des Affaires sociales et du  
Genre  
Martin Nivyabandi  
Ministère des Droits de la personne  
humaine, des Affaires sociales et du  
Genre  
Ancien bâtiment des Finances,  
Bujumbura, Burundi  
Twitter : @mmnivyabandi  
Courriel : [solidaritegenre@yahoo.fr](mailto:solidaritegenre@yahoo.fr)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 32/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/8286/2018/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BURUNDI. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN PRISON DEPUIS UN AN

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début de la crise politique, en avril 2015, les autorités burundaises se sont lancées dans une campagne de répression qui vise les membres de l'opposition, la société civile indépendante et les médias. De nombreux défenseurs des droits humains et militants ont fui le pays pour des raisons de sécurité et d'autres sont persécutés uniquement en raison de leurs activités en faveur des droits humains.

Germain Rukuki a travaillé dans la structure burundaise de l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) avant que les autorités n'ordonnent sa fermeture. Le ministre de l'Intérieur a fait fermer l'ACAT-Burundi et plusieurs autres organisations de la société civile en octobre 2016. Il les accusait de ternir l'image du pays et de susciter la haine et des divisions au sein de la population. Une partie des preuves à charge contre Germain Rukuki présentées par le parquet sont des courriels échangés par cet homme et des membres du personnel de l'ACAT-Burundi à l'époque où l'association disposait de son agrément.

Après son arrestation, le 13 juillet 2017 à Bujumbura, Germain Rukuki a d'abord été détenu et interrogé par le Service national de renseignement (SNR) sans la présence d'un avocat. Il a été transféré à la prison de Ngozi le 26 juillet 2017. Le 1<sup>er</sup> août 2017, il a été inculpé d'« atteinte à la sûreté de l'État » et de « rébellion » parce qu'il avait travaillé pour l'organisation non gouvernementale (ONG) ACAT-Burundi. Les charges d'« assassinat », de « destruction de bâtiments publics et privés » et de « participation à un mouvement insurrectionnel » ont été ajoutées au moment où le procès s'est ouvert, le 13 février 2018.

Nom : Germain Rukuki  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 32/18, AFR 16/8636/2018, 13 juillet 2018